

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	4
Votants	41



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 074

Séance du 1^{er} juin 2022

Tarifs piscine : précision quant aux tickets gratuits

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin 2022 à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de 37, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 mai 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BAUCULAT Annick ; DEBAENST Catherine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; MOINE Michel ; ROGER Thierry (arrivé à 19H20 pour le point 8) ; ROUGIER Bernard ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe (départ à 19H40 après le point 7 et donne pouvoir à A DETOLLE) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline à Michel MOINE ; HAGENBACH Nadine à Michel MOINE ; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie ; A partir de 19H40 ESTERELLAS Philippe à DETOLLE Alain

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BASCULAT Annick ; BOUQUET Benjamin ; MERIGOT Pascal ; LABOURIER Dominique ; FOUGERON Roger

Rappel du contexte :

Lors de sa séance du 17 mars 2022, le Conseil Communautaire a décidé de réglementer l'accès aux tickets gratuits pour les Associations (lots aux associations pour événements).

Le principe validé était le suivant :

- 10 tickets gratuits par an et par association du territoire Creuse Grand Sud, valable 2 ans
- une édition des tickets contrôlée grâce à une impression par incrémentation automatique de numéros uniques.

Objet de la demande :

Les tickets piscine étant distribués dans le cadre d'une régie, la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Aubusson a sollicité des précisions quant à la base tarifaire des tickets sur lesquelles une remise totale était appliquée.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil communautaire de préciser la réglementation et la sécurisation de l'attribution de tickets gratuits aux associations du territoire Creuse Grand Sud à l'occasion d'organisation d'événementiels sur le territoire intercommunal (loto, concours, compétitions...) sous forme d'un lot de 10 entrées gratuites à AQUASUD (réparties en 5 entrées adultes et 5 entrées enfants).

Le principe proposé est le suivant :

- le siège social de l'association doit être domicilié sur le territoire de Creuse Grand Sud ;
- l'association doit être une association loi 1901 à but non lucratif ;
- l'association doit faire la demande d'attribution de tickets auprès de Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud par courrier ou courriel ;
- la demande doit être motivée par l'organisation d'un événementiel par l'association elle-même (une simple participation ne suffit pas) ;
- l'événementiel doit se dérouler sur le territoire Creuse Grand Sud ;
- le nombre de tickets est limité à 10 tickets gratuits par an et par association – composé de 5 entrées adultes et de 5 entrées enfants sous forme d'un lot qui ne pourra être ni vendu ni échangé ;
- l'édition des tickets contrôlée grâce à une impression par incrémentation automatique de numéros uniques est prise en charge par le logiciel de caisse du centre aquatique intercommunal AQUASUD ;
- la durée de validité des tickets est de 2 ans à compter de la date de délivrance.

Cette modification entraînera la modification du règlement intérieur de la piscine.

Présentation de tous les tarifs :

		Tarifs Creuse Grand Sud	Tarifs Hors Creuse Grand Sud
Public	Entrées enfants 3-17 ans	2.20 €	3.00 €
	Entrées adultes 18 ans et +	3.70 €	4.80 €
	10 entrées (adulte)	34.00 €	44.00 €
	25 entrées (adulte)	77.50 €	102.50 €
	10 entrées enfants 3-17 ans	21.00 €	28.00 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	51.25 €	68.75 €
Activités	Activité au trimestre	44.00 €	57.00 €
	Activité à la séance (sur réservation)	7.00 €	9.00 €
	Bébés nageurs, jardin (1 enfant + 2 parents)	7.00 €	9.00 €

	Activité aquabike : forfait 5 séances consécutives	35.00 €	45.00 €
	Cours particulier 30 min	15.00 € +1 entrée	15.00 € +1 entrée
	Ecole de natation /trimestre/10 séances	120.00 €	150.00 €
Associations	Groupe enfants (IME,...)	2.00 €	2.70 €
	Groupes adultes (ainés,...)	3.00 €	4.20 €
	Location 1 ligne/1h	0.00 €	15.00 €
Scolaires	Intervention scolaire (1 enseignant)	0.00 €	31.50 €
	Ecoles primaires	1.50 €	2.70 €
	6 ^{ème} (CD 23)	110.00 €	110.00 €
	Collèges/lycées par créneau	32.00 €	47.00 €
Balnéo	Balnéo/piscine	7.00 €	8.40 €
	Balnéo seule	5.00 €	6.40 €
	Location 1h	50.00 €	63.00 €
Clubs	Séance	1.50 €	1.50 €
Comité d'entreprise <i>(entrées valables 2 ans)</i>	10 entrées (adulte)	34.00 €	44.00 €
	25 entrées (adulte)	77.50 €	102.50 €
	10 entrées enfants 3-17 ans	21.00 €	28.00 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	51.25 €	68.75 €
Perte de bracelet		5.00 €	5.25 €
Mise à disposition d'un MNS dans le cadre d'une prestation de service d'une heure		27,96 €	27,96 €
Gratuité 10 entrées (5 adultes - 5 enfants) par an/ association du territoire Creuse Grand Sud pour l'organisation d'un événementiel sur le territoire intercommunal (valables 2 ans)		-	-

Afin de pouvoir mettre en place ce mode de fonctionnement davantage sécurisé, le Conseil communautaire :

- D'AUTORISER la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération ;
- D'AUTORISER la Présidente à modifier le règlement intérieur de la piscine en conséquence.

CONTRE : 0
POUR : 41
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 1^{er} juin 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

24 JUIN 2022

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

